

Code de la santé publique. Code de l'environnement

## ENQUETE PUBLIQUE

# Sur le projet de définition des périmètres de protection d'un captage AEP.

Commune de ARZILLIERES-NEUVILLE (Marne)

Du 22 janvier 2024 au 23 février 2024 inclus.

## Procès-verbal de fin d'enquête publique et de synthèse.

Le 23 février à 17 heures 05, à l'issue de la dernière permanence qui s'est tenue en mairie de ARZILLIERES-NEUVILLE (Marne), et après compilation et émargement du registre d'enquête, nous avons clos **l'enquête publique pour sa partie consultative**.

Cette enquête est un préalable à la décision préfectorale qui devrait déclarer l'UTILITE PUBLIQUE du projet et ainsi instaurer les périmètres de protection du captage AEP (BSS000RXHG) dit du « Noval ».

Le dépouillement du registre d'enquête a permis de constater une seule observation du public.

Aucune observation n'a été relevée sur le site internet des services de l'Etat, dédié à cette enquête (préf.de la Marne).

Aucune lettre annexée, ni parvenue en mairie, ni reçue personnellement n'est à mentionner.

Les visiteurs que nous avons rencontrés ont plutôt émis des contributions favorables au projet.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement prescrivant les modalités de l'enquête publique, nous avons remis le présent procès-verbal et la copie du registre d'enquête à Madame Christelle FAURE technicienne de l'Eau et de l'assainissement au sein de la Communauté des communes « VITRY-CHAMPAGNE et DER » le lundi 26 février 2024.

Etabli le 24 février 2024 par nous, Roger KISTER, Commissaire Enquêteur désigné ;

Certifié sincère et véritable à Lusigny, le C.E. :



Annexe n°2